



« Les Matinées de Profession Banlieue »

Jeudi 21 janvier 2021 de 9 h 30 à 12 h 00 en visioconférence

L'éducation prioritaire en Seine-Saint-Denis. Spécificités du territoire et enjeux de l'expérimentation

Profession Banlieue propose aux acteurs.trices de la politique de la ville, une rencontre avec **Jean-Yves Rochex, professeur émérite de sciences de l'éducation à l'Université Paris 8**

L'éducation prioritaire voit le jour en 1981-1982 sous l'impulsion d'Alain Savary, ministre de l'Éducation nationale. Elle a pour objectif de faire progresser les élèves des établissements défavorisés en leur allouant des moyens supplémentaires. Le zonage devient alors un outil de définition des territoires concernés. Traversée par des vagues de politiques publiques parfois contradictoires, l'éducation prioritaire permet de façon très concrète, la création de postes supplémentaires et l'existence de budgets spécifiques, dans un objectif d'amélioration de la qualité du service public d'éducation.

Dès septembre 2021, une expérimentation sera lancée par Nathalie Elimas, secrétaire d'État chargée de l'éducation prioritaire dans trois académies (Aix-Marseille, Lille et Nantes) pour réformer cette politique éducative. Les dispositifs, programmes et mesures ont été nombreux en 35 ans de politique publique : contrat local d'accompagnement à la scolarité, réseaux d'éducation prioritaire (REP et REP +), assistants d'éducation, programme de réussite éducative, CP dédoublés... Pour autant, cette expérimentation marque une rupture. Elle se donne pour objectif de « *mieux répondre à la diversité des territoires et des publics* ». Elle s'inspire largement du rapport Mathiot-Azéma d'octobre 2018 qui prône, notamment, une prise en compte par l'éducation prioritaire des enfants issus des milieux populaires, quelque soit leur territoire, et une suppression des REP. L'expérimentation prévoit une organisation décentralisée à l'échelle de l'académie, une nouvelle grille d'indicateurs remplaçant la logique de zonage, et des « contrats locaux d'accompagnement » de trois ans. Par ailleurs, des écoles en zones rurales pourront bénéficier des moyens de l'éducation prioritaire.

Dans ce contexte, quelle est la portée de cette expérimentation pour les territoires de la politique de la ville ? Et que signifie cette mise en parallèle des territoires urbains et ruraux ? La décentralisation de l'éducation prioritaire est-elle un gage de proximité et d'efficacité ? Qu'est ce qui est induit par le passage d'une logique de zonage à une logique de contractualisation ?

Alors que 29 % des habitant.es de la Seine-Saint-Denis ont moins de 20 ans, et que les établissements scolaires jouent un rôle essentiel de représentation de l'État dans les quartiers, un temps de réflexion et de mise en perspective des dernières annonces gouvernementales apparaît nécessaire. La généralisation des mesures étant la suite logique des expérimentations, Profession Banlieue propose aux acteurs.trices de la politique de la ville, une rencontre avec **Jean-Yves Rochex, professeur émérite de sciences de l'éducation à l'Université Paris 8** et observateur attentif de l'éducation prioritaire, qui à travers son expertise, proposera aux professionnel.les des repères pour comprendre les spécificités du territoire et les enjeux de l'expérimentation.